

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Luxembourg, le 30 octobre 2020

### VELCAN HOLDINGS : RESULTATS SEMESTRIELS (CONSOLIDES ET NON AUDITES) PROVISION SUPPLEMENTAIRE SUR LES PROJETS INDIENS, PERTE NETTE DE 2,7 MILLIONS EUR

	<u>30.06.2020</u>	<u>30.06.2019</u>	<u>Var %</u>
Chiffre d’Affaire 1 <sup>er</sup> Semestre (millions d’Euros)	<b>1.0</b>	<b>1.4</b>	<b>-30%</b>
EBITDA 1 <sup>er</sup> Semestre (millions d’Euros)	<b>-1.3</b>	<b>-0.6</b>	<b>-119%</b>
Résultat Net 1 <sup>er</sup> Semestre (millions d’Euros)	<b>-2.7</b>	<b>3.6</b>	<b>NA</b>
	<u>30.06.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>Var %</u>
Trésorerie et actifs financiers (millions d’Euros)	<b>100</b>	<b>103</b>	<b>-3%</b>
Capitalisation boursière (millions d’Euros)	<b>36</b>	<b>43</b>	<b>-16%</b>
Fonds Propres (millions d’Euros)	<b>112</b>	<b>121</b>	<b>-7%</b>

Note : comptes semestriels ne sont pas audités

#### Commentaires en bref sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020

- La production électrique de la centrale de Rodeio Bonito, de 14 688 MWh au cours du premier semestre (contre 37 600 MWh au premier semestre 2019), a été très faible et bien en deçà de l'énergie assurée<sup>1</sup> de Rodeio Bonito. Cela reflète de très faibles niveaux de précipitations au Brésil au premier semestre 2020 par rapport aux bons niveaux de précipitations au Brésil au premier semestre 2019 et cela a eu un impact négatif sur les achats du Groupe de 0.3 million d'euros et donc sur le résultat opérationnel du Groupe.
- Le Groupe a poursuivi le développement de son important projet-tandem hydroélectrique Heo-Tato-1 (426 MW) en Inde. En 2020 et jusqu'à présent, les projets ont fait face à des retards et des blocages supplémentaires, notamment en ce qui concerne la procédure d'acquisition des terrains, le renouvellement des *Techno Economic Clearances* (TEC) et l'exécution d'un accord de concession révisé.

<sup>1</sup> Au Brésil, «énergie garantie» ou «énergie assurée» signifie l'énergie commercialisable annuellement telle qu'approuvée par MME - Ministério de Minas e Energia (Département des Mines et de l'Énergie) et garantie par le système électrique brésilien pour les centrales optant pour le MRE (Energy mécanisme de réallocation), mécanisme fonctionnant à l'échelle nationale, même si la production est impactée par une mauvaise hydrologie quelques années. Ce mécanisme couvre le risque hydrologique dans le cas où certaines zones brésiliennes connaissent une sécheresse, alors que d'autres zones connaissent de fortes pluies. L'énergie garantie est généralement vendue dans le cadre de contrats fixes à moyen terme indexés sur l'inflation. Cependant, ce mécanisme ne couvre pas le risque d'une sécheresse nationale à travers le Brésil qui se traduit par un système global d'ERM en déficit. Dans ce cas, l'EBITDA de l'usine de Rodeio Bonito pourrait s'effondrer drastiquement car tous les participants au système MRE verront leur énergie garantie réduite proportionnellement au déficit global. Dans ce cas, l'usine doit acheter de l'électricité sur le marché au comptant pour compenser son déficit de production, ce que l'on appelle les paiements MRE en tant qu'achats consommés.



En raison de l'opposition de certains propriétaires présumés à l'enquête foncière menée par le gouvernement sur le site, des litiges de propriété non résolus et de l'incapacité du gouvernement local à garantir l'accès au site, la procédure d'acquisition des terres a de nouveau été interrompue. Elle n'a pas pu redémarrer car les restrictions liées au COVID-19 ont empêché le Gouvernement de l'Arunachal Pradesh (GoAP) de tenter un règlement des différends afin de déverrouiller la procédure. La date limite pour l'achèvement de la section 19 a été reportée à la fin de septembre 2021. L'arrêt de l'enquête foncière de l'administration par certains propriétaires est une préoccupation majeure, qui met de nouveau en évidence les difficultés et les retards importants rencontrés par les projets en raison de l'absence de registre foncier adéquat et de l'incapacité du gouvernement local à régler les litiges fonciers et à maintenir l'ordre public. L'achèvement de la procédure d'acquisition du terrain, qui va bien au-delà de la section 19, par le gouvernement local reste une condition préalable aux prochaines phases de développement du projet, qui sont la négociation d'un contrat d'achat d'électricité (PPA) et le financement de la construction.

Les TEC de Heo et Tato-1 HEP étaient valides jusqu'à fin juillet 2020 et fin octobre 2020 respectivement. Les demandes de renouvellement ont été soumises à l'Autorité centrale de l'électricité (CEA) en avril 2020 et août 2020 respectivement. La CEA a demandé au Groupe d'obtenir du GoAP un Certificat de Non Objection (NOC) attestant que le GoAP n'a pas d'objection au renouvellement des TEC des projets pour les capacités actuelles de 240 MW et 186 MW respectivement. Le GoAP a conditionné la délivrance de ces NOC à l'exécution d'un accord de concession révisé. Un tel amendement est en attente depuis 4 ans, et concerne plusieurs sujets complexes, tels que le calendrier de développement du projet, et des frais administratifs importants, dont certains sont contestés par le Groupe. Le Groupe a demandé un projet de contrat de concession révisé, non reçu à la date de ce rapport. Des désaccords majeurs subsistent quant à savoir si certaines des redevances administratives sont payables ou non, car le Groupe considère que le GoAP est responsable de plusieurs manquements à ses obligations au titre du contrat de concession, tels que les retards dans l'acquisition des terrains, le défaut de garantie d'accès au site et l'absence de maintien de l'ordre public sur le site des projets. Le calendrier proposé pour la mise en œuvre des projets est également un paramètre majeur, mais pas encore connu, de l'accord de concession révisé. La révision de l'accord de concession est devenue une question pressante, qui se situe exclusivement au niveau du gouvernement local, et doit être résolue pour que les projets renouvellent ou conservent les autorisations et licences nécessaires du gouvernement central. A ce jour, les TEC sont techniquement expirées, leur renouvellement dépendant de l'exécution du contrat de concession révisé (et de la procédure de renouvellement du CEA, qui n'a pas encore commencé). En règle générale, un accord de concession approprié, avec la capacité mise à jour, devrait être en place pour que les projets puissent conserver et utiliser leurs licences du gouvernement central et rechercher un contrat de vente d'électricité.

Comme en 2019, les conditions commerciales et financières du marché de l'hydroélectricité sont restées contraintes en 2020 par l'absence de cadre réglementaire adéquat pour la vente d'hydroélectricité via des contrats à long terme « *bankable* », par la situation financière précaire des sociétés de distribution d'électricité (DISCOMS), la forte exposition du secteur bancaire privé aux prêts non performants dans les infrastructures, et à la concurrence indirecte des tarifs solaires et éoliens. Le gouvernement indien n'a toujours pas publié les modalités de mise en œuvre de la

nouvelle politique hydroélectrique publiée le 7 mars 2019. Ces règles d'application sont absolument nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles mesures, telle qu'une obligation d'achat hydroélectrique (HPO) imposée aux entreprises de distribution ou le plan de réduction du tarif hydroélectrique dans les premières années du contrat de vente d'électricité, pour le rendre plus attractif pour les acheteurs d'électricité. En l'absence de décret d'application, ces mesures restent inapplicables. Le Groupe a poursuivi sa recherche préliminaire d'un PPA et a engagé à cette fin une société de conseil de premier plan afin de solliciter directement et formellement l'intérêt de plus d'acheteurs potentiels. Sur les 10 acheteurs potentiels, qui ont reçu des demandes officielles accompagnées d'informations sur le projet en mai 2020 et sollicitant des manifestations d'intérêt, aucun des destinataires n'a répondu officiellement ni demandé officiellement des informations complémentaires. 9 ont déclaré ne pas être intéressés ou n'ont pas répondu du tout. 1 destinataire a demandé de revenir vers lui à nouveau en janvier ou février 2021. Ces contacts ont confirmé le manque actuel de demande pour l'hydroélectricité à long terme.

Au vu des incertitudes et des retards rencontrés évoqués ci-dessus, une provision supplémentaire de 2,9 millions d'euros (20% de la valeur brute) a été décidée pour le premier semestre 2020 sur la valeur immatérielle des projets indiens. Cela porte la provision totale à 7,3 millions d'euros (50% de la valeur brute), compte tenu de la provision cumulée comptabilisée sur les années précédentes (4,4 millions d'euros ou 30% de la valeur brute).

Le rapport complet du premier semestre 2020, disponible sur le site Internet de la société, détaille toutes les activités relatives aux projets hydroélectriques.

- Le chiffre d'affaires de Velcan Holdings pour le premier semestre 2020 (S1 2020) s'est élevé à 1,0 million d'euros, provenant des ventes d'électricité de la centrale hydroélectrique Rodeio Bonito au Brésil. Il est en baisse de 30% lorsqu'il est exprimé en euros, et de 8% lorsqu'il est exprimé en real brésilien (BRL) par rapport au premier semestre 2019. Cela résulte principalement de la chute de la monnaie brésilienne lors de la crise du covid-19.
- Les achats consommés au Brésil, constitués des paiements au MRE (Energy Reallocation Mechanism, cf. note page 1) se sont élevés à -0,3 M € au S1 2020 contre 0 M € au S1 2019, en raison de la grave sécheresse au Brésil depuis le début de 2020.
- Les frais d'exploitation sont stables par rapport au S1 2019 (-2,0 millions d'euros au S1 2020, comme au S1 2019). Les dotations aux amortissements et aux provisions ont fortement augmenté (-3,1 millions d'euros au S1 2020 vs -0,6 millions d'euros au S1 2019) en raison d'une dépréciation partielle supplémentaire réalisée sur les Projets indiens (2,9 M €, portant la dépréciation totale des projets indiens à 50%, voir ci-dessus). Ajouté aux achats consommés au Brésil, cela a conduit à une forte augmentation de la perte opérationnelle (-4,5 millions d'euros au S1 2020 contre -1,2 millions d'euros au S1 2019).
- Le résultat financier net du premier semestre 2020 s'élève à 1,8 million d'euros contre 4,9 millions d'euros au premier semestre 2019. En 2020, la performance, bien que nettement inférieure à

celle de 2019, a été relativement bonne compte tenu du contexte difficile du Covid-19 pour les actifs financiers. En 2019, la bonne performance était principalement due à la performance des actifs financiers du Groupe et à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, car la plupart des investissements financiers et de la trésorerie du Groupe était investie en dollar américain.

- En raison de la crise du covid-19, l'investissement des actifs financiers du Groupe a été compliqué. Le Groupe a commencé l'année avec un portefeuille investi à 60% en obligations, principalement des obligations d'entreprises à haut rendement. Ce portefeuille obligataire a été réduit de moitié environ en janvier et février, les retours ne semblant plus à la mesure des risques de défaut potentiels. Depuis lors, le Groupe a progressivement modifié son allocation d'actifs pour inclure davantage d'exposition aux actions et aux matières premières (principalement l'or). Compte tenu des niveaux actuellement très bas des taux de référence sur tous les marchés développés (USA, Europe et Japon), le Groupe ne prévoit pas d'augmenter à nouveau ses investissements en obligations d'entreprises. Il est plus probable que le Groupe continuera d'investir dans les actions, les matières premières et les devises.
- Au 30 juin, le portefeuille comprenait 35% d'obligations, majoritairement d'entreprises, 29% de cash, 11% d'or, 16% de positions longues actions, 6% de positions courtes actions et 4% de private equity et de crédit. Alors qu'au début de l'année l'exposition était majoritairement en USD, au 30 juin, l'exposition était de 52% en USD (dont 11% en Or que le Groupe considère comme équivalant à une devise distincte), 19% en EUR, 16 % en JPY, 5% en SGD, 3% en CHF, 2% en BRL et 3% dans les autres devises.
- Le résultat net part du Groupe est donc une perte de 2,7 millions d'euros contre un gain de 3,6 millions d'euros au S1 2019.
- Les autres éléments du résultat d'ensemble du Groupe représentent une perte de 3,6 millions d'euros au S1 2020 contre un gain de 0,4 millions d'euros au S1 2019, principalement en raison de la dépréciation de la devise brésilienne (-36%) et de la Roupie indienne (-6%) et son impact sur les réserves de conversion du Groupe où les actifs détenus en devises au Brésil (Rodeio Bonito) et en Inde sont convertis en euros. Le résultat global total du Groupe au premier semestre 2020 est une perte de 6,2 millions d'euros contre un gain de 3,9 millions d'euros en 2019.
- Les capitaux propres s'élèvent à 112,5 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 121,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (-8,6 millions d'euros) principalement en raison du résultat global négatif au premier semestre 2020 (-6,2 millions d'euros) et de l'acquisition d'actions propres (-2,5 M € d'impact négatif sur les capitaux propres).
- La Société a conduit un programme de rachat d'actions entre le 17 décembre 2019 et le 12 mars 2020 au cours duquel elle a racheté 300 000 actions, à un prix moyen pondéré de 6,77 EUR par action et pour un montant total de 2.029.662 EUR conformément au descriptif du programme de rachat d'actions publié le 17 décembre 2019 et aux résolutions des assemblées générales des actionnaires des 28 juin 2017 et 28 juillet 2017. Suite à l'objectif annoncé des rachats d'actions, le

conseil d'administration a annulé 278 500 actions en avril 2020, et a conservé 21 500 actions pour couvrir les exercices futurs de titres donnant accès au capital. La Société a initié un autre programme de rachat le 13 mars 2020 afin d'acheter 300 000 actions supplémentaires au prix maximum de 5,1 euros par action, pour un montant total maximum de rachat ne dépassant pas 1 530 000,00 euros, hors frais d'acquisition. Dans le cadre de ce programme, la Société a acheté 112.104 actions pour un montant total de 546.082 actions au 30 juin 2020.

- Suite à la réduction de capital mentionnée ci-dessus et réalisée le 2 Avril 2020 par annulation de 278 500 actions propres (opération sans impact sur les capitaux propres du Groupe), le capital social de la Société est passé de 5 830 820 euros à 5 552 320 euros, en baisse de 278 500 euros.
- Au total, 405 054 actions ont été acquises au cours du premier semestre 2020 à la suite des 2 programmes mentionnés ci-dessus.
- Le nombre de 226 729 actions propres au 30 juin 2020 a augmenté par rapport au 31 décembre 2019 (146 900 actions propres) en raison des programmes susmentionnés et malgré la distribution de 46 725 actions aux salariés. Le nombre net d'actions en circulation au 30 juin 2020 est de 5.325.591.

Le rapport semestriel complet 2020, comprenant les états financiers condensés et non audités au 30 juin 2020, est disponible en ligne à l'adresse <http://www.velcan.lu/investors/reports-accounts/>

### **Evènements importants depuis le 30 juin 2020**

- Procédure d'acquisition de terres interrompue par les propriétaires fonciers en Inde

Suite à la notification au titre de l'article 11 en date du 26 septembre 2019, le gouvernement local avait notifié le 2 décembre 2019 l'enquête foncière sur site à réaliser afin de délimiter les limites des terrains et d'établir la liste définitive des propriétaires fonciers, qui est la base des compensations foncières et des allocations financières dans le cadre du futur plan de réhabilitation.

L'enquête était prévue du 10 février au 14 mars 2020, et devait être conduite par l'administration locale. Le 10 février, plusieurs propriétaires fonciers ont physiquement empêché l'équipe de l'administration locale de commencer l'enquête et ont notamment réclamé le paiement immédiat des allocations financières et que les litiges fonciers soient réglés séparément devant les tribunaux.

À la suite de cet incident, l'administration locale a suspendu l'enquête foncière jusqu'à nouvel ordre et a constitué un comité spécial de représentants du gouvernement, chargé de gérer et conduire l'enquête. Une première réunion a eu lieu entre les propriétaires fonciers locaux et le comité le 24 février 2020, sans résultat. La réunion suivante n'a pas pu avoir lieu en raison de l'épidémie de COVID-19 (voir la section suivante). La procédure d'acquisition de terrains relève de

la compétence exclusive du gouvernement et n'est pas sous le contrôle de VELCAN Holdings. Le Groupe continuera à suivre de près l'évolution de cette procédure.

- Extension des délais de la procédure d'acquisition des terres pour les projets hydroélectriques indiens

En vertu de la réglementation sur l'acquisition de terres applicable au projet tandem hydroélectrique Heo-Tato1 (426 MW) en Inde, la «Notification de l'article 19» devait être publiée au plus tard le 26 septembre 2020. Cette notification est l'acte par lequel le gouvernement local décide que les terrains concernés sont requis à des fins d'utilité publique, à l'issue de la seconde phase de la procédure d'acquisition.

Cette seconde phase commence après la « Notification de l'article 11 », publiée le 26 septembre 2019, et inclut l'ensemble des activités requises par les règles applicables, telles que l'enquête foncière sur site et la délimitation des parcelles sur le terrain en vue de l'établissement de la liste finale des propriétaires fonciers, l'audition des objections individuelles et les décisions y afférent, le recensement détaillé et individuel des familles affectées, la préparation et la publication de plans de réhabilitation et de réinstallation, et des audiences publiques sur ces plans dans les villages affectés.

Les activités et étapes susmentionnées, qui relèvent exclusivement du Gouvernement local, n'ont pas pu être menées à bien dans les délais légaux. L'enquête était programmée entre le 10 février et le 14 mars 2020, et devait être conduite par l'administration locale. Comme expliqué ci-dessus l'enquête foncière a été interrompue à cause des litiges entre des habitants. Suite à la première réunion tenue le 24 février 2020 entre les propriétaires fonciers locaux et le comité, sans résultat, une autre réunion du comité était prévue le 24 mars 2020. Cependant, elle n'a pas pu être tenue en raison du confinement dû au COVID-19 et des mesures de restriction connexes, et a été reportée indéfiniment sur ordre du gouvernement daté du 19 mars 2020.

Depuis, les mesures de restrictions relatives au COVID-19 ayant été étendues à plusieurs reprises, le gouvernement local n'a pas encore relancé la procédure et n'a donc pas pu achever les activités requises par la loi pour parvenir à temps à la «Notification au titre de l'article 19». En conséquence, conformément à la possibilité offerte par la réglementation, le gouvernement local a décidé une prorogation de délai de 12 mois, soit jusqu'au 25 septembre 2021, pour émettre la «Notification au titre de l'article 19».

- Modification du programme de rachat d'actions.

Le 17 septembre 2020, la Société a modifié le programme de rachat d'actions initié le 13 mars 2020. Dans le cadre de ce programme, et au 17 septembre 2020, la Société avait racheté un total de 112.104 actions à un prix moyen pondéré de 4,85 euros par action et pour un montant total de 543 879 euros. Compte tenu des niveaux de prix et de liquidité intervenus depuis fin mars 2020, le conseil d'administration a décidé de modifier le prix maximum d'achat par action à 7 euros pour les 187 896 actions restantes à acheter dans le cadre du programme, dans le but de

racheter des actions de la Société à des actionnaires souhaitant les vendre dans les conditions de marché actuelles, mais ne trouvant pas de liquidités suffisantes, en vue de leur annulation. Les rachats ont redémarré sur cette base et sont publiés chaque semaine sur le site Web de la société.

\* \* \*

Contact Relations Investisseurs

[investor@velcan.lu](mailto:investor@velcan.lu)

### **A propos de Velcan:**

Velcan Holdings est un holding d'investissement basé au Luxembourg et fondé en 2005, opérant en tant que producteur d'électricité indépendant dans des pays émergents et gérant un portefeuille mondial d'actifs financiers.

La société possède et exploite une centrale hydroélectrique de 15 MW au Brésil, qu'elle a développée et construite en 2009. Son principal projet énergétique en cours de développement est une cascade de concessions hydroélectriques située en Inde et totalisant 571 MW.

Les concessions hydroélectriques fournissent de longues périodes de génération de trésorerie mais l'issue de leur développement est incertaine et de nombreuses années sont nécessaires pour amener ces projets à maturité dans les pays émergents: cela requiert des études de terrain dans des endroits reculés, l'obtention des autorisations et permis nécessaires et les acquisitions foncières, dans un environnement politique et réglementaire qui peut être instable ou très ralentissant. En parallèle, Velcan Holdings gère activement sa trésorerie en investissant dans les instruments financiers cotés et des opérations de private equity.

Le siège de Velcan Holdings est à Luxembourg, avec des bureaux administratifs et financiers à Singapour et à Maurice. L'équipe dédiée au développement de la cascade hydroélectrique indienne est basée à New Delhi et sur le site du projet (Arunachal Pradesh).

La société a été lancée il y a plus de 15 ans par son actionnaire de référence, Luxembourg Hydro Power SA, détenu par l'équipe dirigeante de Velcan Holdings.

Velcan Holdings est coté sur le marché Euro MTF au Luxembourg (Ticker VLCN / ISIN FR0010245803).

Velcan Holdings n'a jamais effectué d'offre publique au sens de la directive 2003/71 / CE du Parlement européen et du Conseil.

### **Avertissement**

---

*Le présent communiqué contient des informations prospectives relatives au potentiel des projets en cours et/ou des projets dont le développement a débuté. Ces informations constituent des objectifs rattachés à des projets et ne doivent en aucun cas être interprétées comme des prévisions directes ou indirectes de bénéfice. L'attention du lecteur est également attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs dépend de circonstances futures et qu'elle pourrait être affectée et/ou retardée par des risques, connus ou inconnus, des incertitudes et divers facteurs de toute nature, notamment liés à la conjoncture économique, commerciale ou réglementaire, dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité et les performances futures du groupe.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre au public ni une invitation adressée au public ou à des investisseurs qualifiés dans le cadre d'une quelconque opération de placement. Ce communiqué ne constitue ni une offre de valeurs mobilières ni une sollicitation d'ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans aucun autre pays.*



